

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 mars 2025, à Saint-Sauveur-des-Landes (35)

### À la scierie Grouazel, dotée d'une nouvelle chaudière bois

## L'ADEME délègue à la Région Bretagne une partie de la gestion du Fonds Chaleur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Région a reçu une délégation d'une partie du Fonds Chaleur de l'ADEME, baptisé Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne (CCRB). Doté de 10,8 M€ sur 3 ans, ce programme vise à financer des projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, bois énergie, récupération de chaleur...) ainsi que le déploiement de réseaux de chaleur. Y sont éligibles de nombreux acteurs : collectivités, associations, artisans, entreprises et agriculteurs, que ce soit pour réaliser des études de faisabilité ou financer des travaux d'installation. La scierie Grouazel a bénéficié de ce fonds en 2024 pour aménager une nouvelle chaudière bois. Son directeur Jean-Pierre Grouazel a accueilli ce jour dans ses locaux de Saint-Sauveur-des-Landes, Amaury de Saint-Quentin, Préfet de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, Président de Région, et Sylvain Wasserman, Président de l'ADEME, pour la signature officielle de ce contrat.

#### Priorité aux entreprises, sur tout le territoire

Si la Région Bretagne a souhaité gérer directement une partie de ce Fonds Chaleur, c'est bien pour accroître ses interventions en faveur du **développement des énergies renouvelables** sur son territoire avec, pour **cible prioritaire, les entreprises de petite taille** qui doivent, elles aussi, impérativement **décarboner leurs activités**.

Ce nouveau contrat, dont les modalités sont permises par la **loi 3DS**, précise que l'ADEME « délègue à la Région, à la demande de cette dernière, **l'attribution des subventions et de concours financiers en matière de transition énergétique et d'économie circulaire** », et ce, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

#### Géothermie, solaire thermique et chaleur fatale

La Région a d'ores et déjà indiqué qu'elle comptait favoriser **les projets de « chaleur sans flamme », soit de géothermie et de solaire thermique**. Elle s'appuiera sur ses chargés de développement économique, présents dans ses 7 antennes territoriales, pour améliorer l'accompagnement des acteurs locaux volontaires. L'objectif est que cette nouvelle opportunité se traduise, pour les entreprises souhaitant développer de la chaleur renouvelable, par **une instruction et un suivi simplifiés** des dossiers.

#### Environ 250 projets financés sur 3 ans

Le CCRB permettra d'accompagner toutes les tailles de projet dans tous les territoires, avec une priorité donnée aux TPE PME.

D'ici fin 2027, cela représentera **140 études** (50 à 70 % de leurs coûts) et **100 projets d'investissements** (45 à 65 % des dépenses éligibles) pour atteindre, dans les 3 ans, une **production d'énergie de 15 GWh/an**.

« Ce contrat s'inscrit dans le prolongement du **partenariat, historique**, qui lie depuis plus de 20 ans, la Région Bretagne et l'ADEME », ont rappelé les signataires. Un partenariat durable, en faveur de la transition énergétique, qui s'est notamment traduit dans le **plan bois-énergie** (550 projets depuis 1994) et le récent **contrat patrimonial**, qui a aidé financièrement la Région à développer la production d'énergie dans ses propres installations, en particulier dans les **116 lycées publics** dont elle a la charge.

#### À propos de la scierie Grouazel

Créée en 1910, l'entreprise s'est installée en 1992 à Saint-Sauveur des Landes, près de Fougères. Elle y a, depuis, accru son activité jusqu'à devenir l'une des 5 plus importantes scieries de feuillus de France. Forte de **49 salariés**, elle scie **20 000 m<sup>3</sup> de grumes par an**, en intégrant sur place toutes les étapes de transformation. Les bois sciés sont, pour la plupart, issus de forêts françaises, gérées durablement et peuvent être certifiés PEFC. En 2024, la scierie a bénéficié d'une **aide de 170 450 €** dans le cadre du Fonds chaleur ADEME pour renouveler sa chaudière bois. Le coût total du projet était de **687 906 € TTC**. Cet investissement lui a permis de réduire considérablement ses émissions de CO<sub>2</sub> et de réaliser des économies substantielles.

#### Contacts presse :

Région Bretagne – Odile Bruley : 02 99 27.13.54 / 06 76 87 49 57 - [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

ADEME – Claire Schio : 06 73 19 29 61 - [claire.schio@ademe.fr](mailto:claire.schio@ademe.fr)

Préfecture de région – 02 21 86 20 71 – [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)